

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **LONGCHAUMOIS**

Séance du 26 septembre 2025

#### Nombre de conseillers

|               |    |
|---------------|----|
| • en exercice | 15 |
| • présents    | 11 |
| • votants     | 11 |
| • absents     | 4  |
| • exclus      | 0  |

Date de convocation :

19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yann BONDIER-MORET.

Etaient présents : Y. BONDIER-MORET Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS, V. BRIQUEZ Adjoint, C. ARBEZ, B. DUBREZ, S. GAUDY, S. MARTIN, B. NOUGIER, R. PERRIER, R. TEDOLDI.

Etaient excusés : A. COLLE, V. DEFFRADAS, V. DUMONT-GIRARD, A. GAUTHIER.

M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON a été nommé secrétaire de séance.

#### OBJET

**Accueil de Loisirs  
Sans Hébergement :**

**Tarifs Repas  
facturés aux familles**

Vu la réactualisation par notre fournisseur « Mille et un repas », du prix des repas intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2025,

Considérant qu'il convient d'appliquer aux familles une facturation des repas au prix coûtant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Fixe à 4.89 € TTC** le prix du repas enfant pour les résidents et les non-résidents,

**Fixe à 6.54 € TTC** le prix du repas adulte,

**Fixe à 4.05 € TTC** le prix des pique-niques,

**Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.**

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

par délégation  
L'Adjoint  
Vincent BRIQUEZ

Le Maire,  
Yann BONDIER-MORET

